

LES LABELS AUXQUELS SE FIER ?



► OBJECTIF : identifier les produits réellement écologiques

L'acheteur souhaitant diminuer son impact environnemental doit faire face à une multitude de pictogrammes, labels, logos et autres signes disposés sur les étiquettes : « produits verts », « Ecocert », « Agriculture Bio », etc. Il faut donc apprendre à faire le tri parmi les mentions écologiques afin de différencier celles qui offrent de réelles garanties écologiques.

► LISTE DES LABELS RECONNUS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- Signes calédoniens officiels certifiant aux consommateurs le respect des bonnes pratiques environnementales
- Agriculture biologique et pêche durable
- Certifications imposant l'utilisation d'ingrédients naturels et biologiques dans les produits d'hygiène, cosmétiques et textiles
- Ecolabels garantissant des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble du cycle de vie du produit
- Labels promouvant une gestion durable des forêts



► LES FAUX LABELS ET AUTRES AUTO-PROCLAMATIONS ENVIRONNEMENTALES



Vérifiez ce qui se cache derrière ce genre de labels !

Attention aux labels mis en place par les fabricants eux-mêmes car, s'il s'agit majoritairement de produits effectivement ecolabellisés, aucun contrôle externe n'est effectué. De même, les allégations « respecte l'environnement », « produit vert » ou « produit biodégradable » sont des affirmations qui ne sont pas contrôlées.



Autre sigle qui peut induire en erreur : l'anneau de Möbius. Il indique que l'emballage est constitué de matières recyclables ou recyclées.

Plus de détails sur les labels : [près de 100 labels à la loupe par l'ADEME](#)